

# Retraite

PHILOSOPHIA

Préparez en toute simplicité la retraite des salariés de votre entreprise



**GENERALI**

# Un financement à vos mesures

## ✓ Un audit social personnalisé

Nous réalisons avec vous une étude du passif social de votre entreprise pour analyser la situation actuelle et prévisionnelle. Nous prenons en compte la convention collective ou l'accord d'entreprise, les salaires, les dates de naissance des affiliés, leur ancienneté dans l'entreprise, le taux de turnover...

et nous élaborons différents scénarios.

N.B. : Le droit à prestation est subordonné à la présence du salarié dans l'entreprise lors de son départ à la retraite. Un salarié licencié pour motif illégitime peut faire valoir son droit à bénéficier de PHILOSOPHIA Retraite.

## ✓ Des versements à votre rythme

En fonction des résultats de l'audit, de vos objectifs de gestion et de vos capacités financières, nous élaborons ensemble votre plan de financement, du montant du premier versement à la périodicité des suivants.

Les frais sur les versements s'élèvent à 4,95 % et les frais sur les sommes gérées sont de 0,96 %.

## ✓ Un financement valorisé

Les primes versées sont investies sur des fonds en unités de compte. Cette capitalisation vous aide à atteindre plus facilement les montants dont vous avez besoin pour honorer vos engagements. Et les intérêts ne sont pas imposables.

Retraite  
PHILOSOPHIA

# 2 solutions

## *Le choix d'une gestion profilée*

### **PHILOSOPHIA 1, PHILOSOPHIA 2, PHILOSOPHIA 3 :**

vous sélectionnez le profil le mieux adapté à la durée de cotisation de l'effectif concerné et nous gérons pour vous les primes.

#### **Des profils adaptés à vos besoins**

Pour une gestion de vos cotisations à horizon de 20 ans et plus, nous vous conseillons **PHILOSOPHIA 1**, profil composé de :

- 50 % d'Audace Europe
- 50 % du Fonds Euros.

Pour une gestion de vos cotisations comprise entre 10 et 20 ans, nous vous conseillons **PHILOSOPHIA 2**, profil composé de :

- 40 % de Generali Rendement Europe
- 60 % du Fonds Euros.

Pour une gestion de vos cotisations inférieure à 10 ans, nous vous conseillons **PHILOSOPHIA 3**, profil composé de :

- 25 % de Generali Rendement Europe
- 75 % du Fonds Euros.

Les fonds de PHILOSOPHIA Retraite sont des fonds multigestionnaires sélectionnés par Generali Finances, l'établissement financier du Groupe Generali en France.

## *Le choix d'une gestion libre*

### **PHILOSOPHIA Libre :**

vous pilotez vous-même les investissements de votre entreprise, sur les fonds proposés ci-dessous, en respectant un pourcentage maximum de 75 % sur les fonds en euros.

Vous avez la possibilité d'arbitrer à tout moment entre les fonds. Le premier arbitrage est gratuit et les frais sur les suivants sont limités à 0,6 % des sommes arbitrées.

#### **Le Fonds en Euros**

Composé essentiellement d'obligations, ce fonds privilégie la croissance régulière et la sécurité de l'investissement. La performance attribuée chaque année est définitivement acquise grâce à l'effet cliquet.

#### **Une sélection des meilleurs fonds du marché :**

Generali fait appel aux plus grands gestionnaires de la place et vous propose une sélection parmi les meilleurs fonds du marché, allant du plus sûr au plus risqué, en France et à l'international :

- des fonds profilés
- des fonds Generali purs
- des fonds multigestionnaires

Parmi ces fonds, deux fonds labellisés "Agir pour notre Avenir" spécifiques au développement durable, sont disponibles :

- Merrill Lynch Energy E
- Performance Environnement International





# Un large choix de rentes

Le salarié membre du collège et présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite percevra une rente à vie, entièrement financée par l'entreprise.

Cette rente est calculée avec la table de mortalité et le taux d'intérêt technique en vigueur au moment du départ à la retraite. Son versement est mensuel.

De nombreuses solutions sont prévues pour protéger la famille et les proches des salariés. Ainsi, la rente peut être réversible à 60 %, 75 % ou 100 %.

### 3 options supplémentaires peuvent être proposées :

- ✓ un Bonus transition : la rente est majorée les trois premières années de la retraite (de 100 % la 1<sup>re</sup> année, de 75 % la 2<sup>e</sup> année et de 50 % la 3<sup>e</sup> année) ;
- ✓ un Bonus accompagnement : la rente est majorée de 50 % à partir du 80<sup>e</sup> anniversaire du retraité.
- ✓ La garantie du versement de la rente pendant 5 ans, 10 ans, 15 ans ou 20 ans. Cette rente certaine est versée jusqu'au terme prévu tant que le bénéficiaire est vivant.

Les rentes sont soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie fiscale des pensions.

# Une solution fiscale et sociale avantageuse

PHILOSOPHIA Retraite entre dans le champ d'application de l'article 39 du Code Général des Impôts. Les cotisations versées, considérées comme des charges d'exploitation, sont entièrement déductibles du résultat imposable de votre entreprise. Elles sont également exonérées de charges sociales et de CSG-CRDS.

Les cotisations ne sont pas plafonnées socialement et fiscalement. Elles font seulement l'objet d'une contribution spécifique sur option de l'employeur (8 % sur les rentes ou 6 % sur les primes).

De plus les intérêts servis par PHILOSOPHIA Retraite ne sont ni imposables ni soumis aux prélèvements sociaux.

# Retraite

## PHILOSOPHIA

Le contrat PHILOSOPHIA Retraite de Generali est destiné à procurer à vos salariés une retraite surcomplémentaire. PHILOSOPHIA Retraite est un contrat d'assurance vie, à prestations définies qui compense les insuffisances des régimes complémentaires. C'est un excellent outil de fidélisation de vos salariés qui de surcroît offre à votre entreprise un avantage fiscal important. En effet, les cotisations versées au titre de PHILOSOPHIA Retraite sont totalement déductibles de votre bénéfice imposable et surtout permettent à votre entreprise d'opérer une économie importante sur ses prélèvements obligatoires.

PHILOSOPHIA Retraite peut venir en complément d'une retraite "Article 83" déjà en place dans votre entreprise. Suite à l'entrée en vigueur de la Loi Fillon du 21 août 2003, le plafond de déductibilité des cotisations de la retraite "Article 83" est diminué (il passe de 19% de 8 plafonds annuels de la sécurité sociale en 2003 à 8% du salaire brut plafonné à 8 plafonds annuels de la sécurité sociale en 2009). PHILOSOPHIA Retraite est une solution pour conserver le niveau de cotisations que vous aviez auparavant.

- ✓ Avec PHILOSOPHIA Retraite, contrat à prestations définies, vous garanzissez le versement d'une rente à vie à vos collaborateurs pour leur retraite à condition qu'ils terminent leur carrière dans l'entreprise.
- ✓ Vous choisissez d'appliquer ce régime à l'ensemble du personnel ou à un collège objectivement déterminé.
- ✓ Le montant est fixé à l'avance par un accord d'entreprise, la convention collective, un accord collectif ou un référendum.
- ✓ Les primes versées par l'entreprise sont entièrement déductibles du résultat imposable de l'exercice au cours duquel elles sont versées et les intérêts financiers ne sont pas imposables.

# Retraite

## PHILOSOPHIA

Generali, un groupe puissant et pérenne

Créé en 1831, le groupe Generali représente plus de 100 compagnies implantées dans 42 pays, soit 61 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 50 millions de clients. Ses notations ou rating\* figurent parmi les meilleures avec une notation AA par Standard & Poors, et Fitch, A+ par AM Best et Aa3 par Moody's.

Son chiffre d'affaires mondial est de 64,1 milliards d'euros en 2006 avec des actifs gérés qui dépassent 396,7 milliards d'euros.

Le groupe Generali est 1<sup>er</sup> assureur vie européen. En France le groupe a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires global de 14,2 milliards d'Euros et assure plus de 6 millions de particuliers ou de bénéficiaires de garanties dans le cadre de leur activité, ainsi que 560 000 entreprises et professionnelles.

\* Notation ou rating : mesure la capacité d'un emprunteur à payer les intérêts et à rembourser le principal de sa dette dans les délais impartis.



# GENERALI

Generali vie

Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances  
602 062 481 RCS Paris - Siège Social : 11, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

[www.assurances.generali.fr](http://www.assurances.generali.fr)